

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 16 janvier 2026 à 18H30

Par suite d'une convocation en date du 12/01/2026, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le 16/01/2026, à 18H30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : M. PAINCO Paul - Mme RIGAUD Véronique - M. PLAUZOLLES Bastien - Mme DEVIENNE Patricia - M. JAMMES Jean-François - M. BALAYÉ Christian - M. PLAUZOLLES Mathieu - M. BROUSSEAU Pierre - M. LAGUZOU Max - Mme BALAYÉ Cynthia

Absent(e)s :

Procuration(s) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Patricia DEVIENNE est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 27 novembre 2025.
- Délibération : pose de pièges photographiques sur le territoire communal – Lutte contre les incivilités en matière de dépôts d'encombrants et d'immondices en dépôts sauvage.
- Délibération : ouverture de crédit budgétaire.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Questions diverses
- Divers

Avenant à l'ordre du jour, rajout de la délibération de fixation des loyers des logements communaux.

DELIBERATION

«Pose de pièges photographiques sur le territoire communal – Lutte contre les incivilités en matière de dépôts d'encombrants et d'immondices en dépôt sauvage. »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la récurrence des faits d'incivilité de dépôts d'encombrants et d'immondices en dépôt sauvage ou sur les points de collecte.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en œuvre les moyens nécessaires et suffisants afin de lutter contre l'accumulation des déchets et toute forme de décharge sauvage sur le territoire du domaine public et ses dépendances.

Monsieur le Maire indique que la commune dans ce contexte souhaite faire l'acquisition de pièges photographiques et que conformément aux dispositions de l'article 9 du Code civil, ces

COMMUNE DE HOUNOUX

équipements seront disposés dans le strict respect de la vie privée d'autrui et les angles de photographie ne pourront pas atteindre la propriété de l'intimité ni la vie privée d'autrui. Précision est faite que le fait de dégrader, d'altérer, de détruire, de déplacer ou de soustraire un de ces équipements est passible de sanctions prévues et réprimées par le Code Pénal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Que l'installation soit faite de manière à ne pouvoir capter l'image des personnes que sur le domaine public ou privé de la collectivité et non dans les propriétés privées voisines.

Que les images ne soient pas conservées plus de 30 jours.

Que la pose de ces pièges photographiques soit autorisée sur tout support propriété de la commune.

Que les emplacements susceptibles d'accueillir un tel dispositif soient désignés par l'autorité municipale par voie d'arrêté du Maire et que les pièges photographiques soient posés et vérifiés par les Services Techniques.

Ce dispositif aura pour objectif de lutter contre l'insalubrité, protéger l'environnement et garantir le cadre de vie des habitants.

Des panneaux spécifiques seront disposés sur le lieu d'implantation du piège afin d'informer les usagers de ces dispositifs sur le domaine public.

Une procédure spéciale permettra la coordination entre le Maire et la Gendarmerie Nationale pour les poursuites à l'encontre des auteurs d'infraction au code de l'environnement.

Il existerait une possibilité d'achat mutualisé de ces dispositifs entre plusieurs communes et le SMICTOM.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de ce dispositif de pièges photographiques sur la commune, en fonction du coût qui sera proposé par les partenaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches de prospection en vue de la mise en place éventuelle de ces matériels.

Le conseil adopte cette délibération 7 voix pour et 3 contre.

DELIBERATION

«Ouverture de crédit budgétaire»

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, jusqu'à l'adoption du budget pour 2026, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal une ouverture de crédits de 10000 € à affecter au budget communal pour régler toutes nouvelles factures d'investissement nécessaires ainsi que les factures de dépenses déjà engagées en 2025.

Où l'argumentaire de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à procéder à une ouverture de crédit budgétaire au chapitre 21, d'un montant de 10000 €, afin de mandater les dépenses d'investissement.

Cette ouverture de crédit sera inscrite au Budget Primitif 2026.

DELIBERATION

« Avenant à l'ordre du jour, rajout de la délibération de fixation des loyers des logements communaux ».

COMMUNE DE HOUNOUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation des deux logements communaux sont terminés. Il conviendrait d'en fixer le montant des loyers.

Monsieur le maire propose de fixer le montant de l'appartement Sud à **quatre-cents cinquante euros, (450€)** et celui de l'appartement Nord à **quatre-cents euros, (400€)**.

Le Conseil Municipal, ouï cette proposition et après en avoir délibéré ;

DECIDE de louer ces deux logements communaux, à titre précaire et révocable sous préavis de un mois, à compter du 1^{er} février 2026.

FIXE le montant du loyer mensuel à 450€, pour l'appartement SUD et à 400€ pour l'appartement Nord. Ces loyers seront payables d'avance à la caisse de M. le receveur Municipal,

DIT que les conditions de location seront fixées dans le contrat de location,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail entre la commune et le locataire.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

→ La société Vallez a terminé les travaux de canalisation des eaux de pluie venant d'une partie du village au niveau du pont sur la D263.

→ Changement du robinet de l'évier du local sanitaire de la mairie.

→ Changement du robinet du bac à plonge du foyer municipal.

→ Réalisation de joints des trois plaques de placoplâtre phonique, mise en peinture et écoulement de l'évier dans l'appartement Sud de la mairie

→ Changement d'une poignée de porte des WC au foyer municipal.

→ Réparation du cheneau du mur Est du bâtiment de la mairie.

Travaux en cours :

→ Réalisation du mur en pierres sous le monument aux morts.

→ Réfection totale de l'approvisionnement électrique du réseau de la Mairie (dossier en cours de traitement par ENEDIS).

Travaux à venir :

→ Remplacement de la station de relevage de la rue du Barry (CCPLM).

→ Changement des deux flexibles de douches dans les deux appartements de la mairie.

→ Mise en place d'un éclairage solaire sur la terrasse du foyer municipal.

→ Réparation d'un éclairage public défectueux dans le village (devis demandé).

→ Réparation d'un éclairage défectueux hameau de la Peyre Blanque (devis demandé).

→ Remplacement de cinq éclairages routiers en éclairage LED (diode électroluminescente) au hameau de la Peyre Blanque (réponse SYADEN : étalement des réalisations sur les prochains exercices).

→ Réaménagement du garage en face la mairie et construction d'un « refuge Jacquaire » pour les randonneurs et les pèlerins (2026).

→ Peinture du portail du cimetière et changement de la serrure de la porte d'entrée de l'église (devis demandé) (2026).

→ Réfection du mur Sud de l'église (2026).

→ Peinture des grilles de la cour de la mairie (2026).

VOIRIE

Travaux réalisés :

→ Un nouveau miroir a été installé au chemin de Raffègue à l'intersection de la rue du Barry.

COMMUNE DE HOUNOUX

- Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.
- Travaux de broyage des branches déposées dans la zone de stockage et chez les particuliers.
- Travaux de tonte des chemins communaux, du cimetière et du chemin de derrière.
- Nettoyage des regards et des caniveaux.
- Bouchage des trous sur la voirie. L'herbe de tous les chemins communaux a été tondu par l'employé municipal. La société Leclerc a passé l'épareuse dans les chemins communaux le nécessitant.

Travaux en cours :

- Réfection de la voirie communale.

Travaux à venir :

- Mise en place de la signalétique (numéros des habitations) dans le cadre de l'adressage.
- Goudronnage de la fin du chemin de la Peyre Blanche menant à Montgradail (attente du feu vert de la commune de Montgradail) (2026).
- Bouchage des trous sur la voirie communale.
- Travaux d'entretien des chemins ruraux (GR7).

POUR RAPPEL :

- Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (**à ne pas mélanger aux branchages**)
- Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels (possibilité de livraison).
- Un composteur est à la disposition des habitants, un nouveau a été commandé au SMICTOM.

ACHATS

Achats réalisés :

- Monsieur Bricolage (350.00 €).

ACTUALITES

→ Le dimanche 11 janvier 2026, le Maire et le Conseil Municipal ont formulé leurs vœux à la population venue très nombreuse. Etaient également présents Mme la Conseillère Départementale, Mme Marie-Christine BOURREL et des élus des communes voisines.

Après une pensée pour ceux des habitants qui luttent contre la maladie ou qui ont quitté leur village pour l'EHPAD, le Maire a remercié l'équipe municipale et souhaité la bienvenue à la nouvelle Secrétaire Générale, Mme Anne ANDRIEU et au nouvel Agent Technique, M. Jean-Paul AMBROSIO qui se sont très vite adaptés.

Il a également salué l'engagement de toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien pour la vitalité, la solidarité et la convivialité du village (bénévoles et responsables associatifs).

Il n'a pas oublié les services de l'état dont la préfecture et la gendarmerie, du département dont les pompiers et de la CCPLM.

Dans un deuxième temps, sous la forme d'un diaporama, il a retracé toutes les réalisations et les événements qui ont émaillé le mandat.

Et enfin, fort de 18 années au service de la population, plein d'idées et de projets en tête pour l'avenir, le service public chevillé au corps, il a confirmé son intention de représenter toutes les Honosaises et tous les Honosais pour un second mandat lors des prochaines élections municipales du mois de Mars. Avec une liste renouvelée, composée de femmes et d'hommes de confiance, aux compétences complémentaires, capables d'apporter expertise, innovation et

COMMUNE DE HOUNOUX

sens du collectif

Et après le discours, les agapes !

Un excellent apéritif dinatoire, concocté par M. le Maire, des adjointes et des bénévoles, a été offert aux habitants. Suivi de la traditionnelle galette des rois et d'une coupe de Blanquette de Limoux. Ce fut un beau moment d'émotion et de convivialité.

CARNET NOIR

Le 16 décembre 2025, nous apprenions le décès de Mme Jeanne BELLOT (née SALVADERO), âgée de 100 ans, survenu le 15 décembre 2025 au domicile de sa fille.

Le conseil municipal a présenté ses sincères condoléances à la famille.

QUESTIONS DIVERSES

La nouvelle convention du foyer municipal a été rédigée tel que demandé lors du dernier conseil municipal en date du jeudi 27 novembre 2025.

DIVERS

→ Le mardi 23 décembre 2025, vérification des installations électriques de la commune par la société SOCOTEL.

→ La commission des listes électorales s'est réunie le jeudi 11 décembre 2025.

→ Le samedi 13 décembre 2025 à 21H00 un loto a été organisé par le Comité des Fêtes de la commune.

→ Le lundi 15 décembre 2025, Monsieur le maire a écrit à la société Fermeture Limouxine afin qu'elle corrige le problème d'ouverture totale de la porte du foyer municipal, (contact pris).

→ Le mardi 15 décembre 2025, monsieur le maire a fait parvenir une lettre, avec accusé de réception, au propriétaire, responsable de la dégradation du chemin partant de la D763 au niveau du chemin de Magriat et menant sur la route de la Peyre Blanque.

→ Le mercredi 10 décembre 2025 la société Véolia a procédé au contrôle des points d'eau incendie. Ces contrôles techniques périodiques sont destinés à évaluer et à vérifier la capacité hydraulique des P.E.I, la bonne manœuvrabilité des appareils, la présence des bouchons raccords, et de l'intégrité des demi raccords.

→ Le mercredi 17 décembre 2025 s'est tenu une réunion publique sur un projet agrivoltaïque porté par la société VALOREM.

→ Le lundi 22 décembre 2025, il a été signalé à la société en charge de la maintenance des cloches de l'église que le tableau électrique qui les alimentent avait disjoncté.

→ Le mardi 23 décembre 2025, un représentant de la société YES diagnostic de Limoux est venu pour établir le diagnostic de performance énergétique des deux appartements de la commune avant leur prochaine mise en location.

→ Le mercredi 07 janvier 2026 la société ENEDIS est passée en mairie avec un architecte afin que soit défini l'emplacement de la nouvelle ligne électrique qui alimentera le bâtiment.

→ Le jeudi 08 janvier 2026 la société ENEDIS est de nouveau passée en mairie avec un technicien pour étudier le déplacement du disjoncteur de l'appartement Nord de la mairie.

→ Le vendredi 09 janvier 2026, le représentant de la société de ferronnerie de Belvèze est venu pour étudier le coût de la réfection du portail du cimetière ainsi que du changement de la serrure de l'église.

Ce même jour en soirée Monsieur le maire a signalé à la société ENEDIS la chute d'un poteau, suite à l'épisode venteux, se trouvant sur le chemin de Fanjeaux.

COMMUNE DE HOUNOUX

→ Le dimanche 11 janvier 2026, Monsieur le maire et le conseil municipal ont organisé au foyer municipal la cérémonie des vœux pour 2026.

→ Le lundi 12 janvier 2026, la société Vallez a démarré les travaux d'empierrage afin de canaliser les eaux de pluie causant des dégâts de ravinage au niveau du pont de la D263.

Ce même jour le plombier est venu guérir une fuite sur le cheneau du mur Est de la mairie.

→ Le mardi 13 janvier 2026 à 17H30 s'est tenu à la salle des fêtes du village une réunion publique ayant pour objet un projet de création agrivoltaïque sur le domaine de Toscane porté par ENGIE GREEN.

→ Le mercredi 14 janvier 2026, le technicien de la société TEROL Campanaire est venu pour procéder à une réparation électrique sur le système de fonctionnement des cloches de l'église.

→ Le jeudi 15 janvier 2026, Monsieur le maire a fait procéder au nettoyage de l'appartement Sud de la mairie afin de le mettre au plus vite à la location.

AGENDA

→ Le dimanche 18 janvier 2026 à 15h00, loto organisé par le Comité des Fêtes.

→ Le mardi 20 janvier 2026 aura lieu en préfecture une formation EIREL.

« L'application **EIREL** (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux) permet une transmission sécurisée des résultats électoraux entre communes et la préfecture ».

→ Entre le 19 et 23 février 2026 la commission de contrôle des listes électorales devra se réunir.

→ Le mardi 03 mars 2026, déplacement du disjoncteur de l'appartement Nord pour le positionner dans le coffret S20 existant en façade.

→ Le samedi 14 mars 2026, le comité des fêtes organise un repas (jambon braisé, pommes de terre). Disco en soirée.

→ Le dimanche 15 mars 2026 se tiendra le premier tour des élections municipales.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.